

## Les champs d'intervention de l'IME

### Thérapeutique :

Le **médecin psychiatre** est responsable du projet de soin de l'enfant. Le suivi médical est assuré par l'IDEFHI.

Un **orthophoniste** intervient afin d'aider les jeunes dans leurs difficultés de langage verbal et écrit.

Un **psychologue** effectue un travail institutionnel (avec les équipes) et de suivi individuel auprès des jeunes.

Un **psychothérapeute**, en fonction des indications du psychiatre, voit les jeunes dans le cadre d'une psychothérapie.

### Pédagogique :

Les enfants sont répartis sur l'unité d'enseignement suivant plusieurs critères (âge, problématique, niveau scolaire). Chaque groupe de 6 enfants travaille sur des séquences de 1h30 en présence d'un enseignant, d'un maître de formation professionnelle, ou d'un éducateur. Cette organisation permet de proposer plusieurs parcours d'enseignement et de répondre aux différentes problématiques des adolescents.

### Educatif :

Chaque unité de vie tente d'instituer un mode de prise en charge sécurisant. Les locaux accueillants, la disponibilité des adultes, l'intégration des règles et leur acceptation par tous, doivent permettre à l'adolescent d'exprimer ses besoins, ses désirs, ses conflits.

Cet accompagnement passe, en outre, par des périodes de transfert vers d'autres régions qui sont des moments forts de l'établissement.

### Avec les familles :

Le travail avec la famille se développe dès le processus d'admission, pour se poursuivre tout au long du séjour, par des rencontres plus ou moins formalisées selon les circonstances.

## Une équipe de professionnels



Directeur  
Cadre socio-éducatif  
Psychiatre  
Psychologue  
Psychothérapeute  
Orthophoniste  
Educateurs spécialisés  
Assistante sociale  
Secrétaire  
Maîtresse de maison  
Directeur pédagogique  
Enseignants spécialisés



## Internat



©Photo Martin Flaux



Route de Sahurs - BP 4- 76380 Canteleu - ☎02.35.52.43.43 - ☎02.35.52.44.11

## Qu'est-ce qu'un I.M.E. ?

➡ **L'IME « Le Chant du Loup »** est un établissement qui accueille des enfants présentant une déficience intellectuelle légère avec troubles associés, qui perturbe fortement la socialisation et l'accès aux apprentissages.

Ces enfants, adolescents et jeunes adultes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite **le recours à des actions conjuguées, thérapeutiques, pédagogiques et éducatives, et à un accompagnement personnalisé.**

➡ Prise en charge de **110** garçons et filles âgés de **8 à 20 ans**. (40 enfants par pavillon)

➡ L'intervention s'effectue en **internat de semaine** du lundi matin au vendredi fin d'après-midi.

## De la C.D.A.P.H. à la prise en charge à l'I.M.E.

### 1. **Un dossier C.D.A.P.H.\***

est nécessaire pour la validation d'un suivi. Ce dossier peut être ouvert lorsqu'un enfant est repéré en difficulté par différentes instances (PMI, Education Nationale...).

La CDAPH peut être directement interpellée par la famille.

### 2. **La CDAPH oriente**

Le dossier vers l'IME, avec l'accord de la famille.

3. L'équipe pluridisciplinaire évalue la demande de la famille qui lui est faite, et de l'enfant au cours de la visite d'admission. Puis, au cours **d'une période d'observation**, elle élabore un projet personnalisé d'accompagnement pour et avec le jeune et le soumettre à sa famille.

\* CDAPH : Commission des droits et de l'Autonomie de la Personne Handicapée  
22, rue Gadeau de Kerville—76100 Rouen  
Tél : 0825 076 776

### 4. **Le projet personnalisé d'accompagnement**

Ce projet ne peut se mettre en place qu'avec l'approbation et le soutien de la famille.

5. La prise en charge est financée par la **Caisse Primaire d'Assurance Maladie.**

